Conseil de Paris des 14, 15, 16 et 19 novembre 2018

* **Question d’actualité de D. SIMONNET :**

Madame Simonnet, Chers collègues,

La Ville de Paris a été profondément émue par le décès de Mme Sabine Vorin, survenu le 17 octobre à la bibliothèque Couronnes, dans le 20ème arrondissement.

J’étais intervenue lors du précédent Conseil de Paris, suite effectivement à une question d’actualité de votre part, pour vous apporter des éléments d’information précis à ce sujet.

Je veux tout d’abord vous rappeler que dès le décès connu, la Ville a agi en soutien, d’une part auprès de sa famille et d’autre part auprès des collègues de l’agent, et je salue l’accompagnement des services de la Ville, en particulier de la DILT :

* Par la présence de la Ville lors des obsèques de la défunte ;
* Par une aide financière aux enfants pour la prise en charge des frais d’obsèques ;
* Par des échanges continus avec la famille ;

Je me suis moi-même rapidement rendue à la Mairie du 20e peu après le décès, afin de rencontrer et d’échanger avec les collègues de Mme Vorin, dont l’émotion était forte.

La Ville a pris ses responsabilités, puisqu’à la suite de ce drame, et saisie en ce sens par les organisations syndicales, une enquête CHSCT conjointe pour les deux directions concernées, DAC et DILT, a été lancée.

L’objet de cette enquête est, je vous le rappelle, conformément aux prérogatives des CHSCT, de déterminer d’éventuels liens entre le décès et les conditions et l’environnement de travail de l’agent.

Madame Simonnet, il me parait indispensable de vous rappeler que les deux sujets que vous avez abordés sont tout à fait distincts : il y a d’un côté le drame que constitue le décès de Madame Vorin, et de l’autre côté les accusations dont fait l’objet un cadre de la Mairie du 20e arrondissement.

S’agissant de ce dernier point, vous affirmez qu’une enquête de l’inspection générale, conduite en 2014, aurait été étouffée, ce qui est faux.

Il faut rappeler que cette enquête portait non seulement sur les accusations portées à l’encontre du cadre mis en cause, mais aussi sur les agissements de son accusateur. Or, l’inspection a conclu à l’absence d’éléments probants concernant les accusations de harcèlement et la plainte de l’accusateur a par ailleurs été classée sans suite.

En ce qui concerne les faits récemment rapportés, je vous informe que, dès que la Ville a eu connaissance des accusations portées à l’encontre de ce cadre de la Mairie du 20e, il a été décidé, compte tenu de leur gravité, de saisir l’Inspection générale de la Ville de Paris, dont l’indépendance et le professionnalisme ne sont plus à démontrer.

Celle-ci a donc été chargée par la Maire de Paris de mener sans délai une enquête dont les conclusions seront prononcées rapidement.

Afin que l’enquête de l’Inspection générale puisse se dérouler dans les meilleures conditions, et dans un objectif d’apaisement des tensions, le cadre qui fait l’objet de ces accusations se verra temporairement déchargé de ses missions à la Mairie du 20e arrondissement.

Ce n’est qu’à la suite de cette enquête que la Ville de Paris prendra toutes les décisions qui s’imposent. J’invite donc chacune et chacun à faire preuve de responsabilité et de mesure dans ce dossier.

À ce titre, je tiens à dénoncer fermement tous les procédés qui visent à jeter en pâture sur internet et les réseaux sociaux des agents de la Ville nommés et identifiés.

À l’image de l’état d’esprit de la famille de Mme Vorin posé et désireux de vérité, je vous invite encore une fois au sens de la responsabilité et de la mesure dans le respect des agents de notre administration.

Je vous remercie